En automobile dans le désert

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **53 (1945)**

Heft 27

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-547987

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

dass das Schweiz. Rote Kreuz durch die Bildung dieser neuen Kommission einem wirklichen Bedürfnis entsprochen hat. Die Kommission wird ohne Zweifel in allen Fragen, die die Krankenpflege betreffen, eine wichtige Rolle spielen, besonders auch deshalb, weil sie ein Bindeglied zwischen dem Schweiz. Roten Kreuz einerseits und den Krankenpflegeschulen sowie dem Schweiz. Verband diplomierter Krankenschwestern und Krankenpfleger andererseits bedeutet und auch durch ihre Zusammensetzung den Kontakt herstellen kann mit verschiedenen Organisationen, die für uns von Bedeutung sind. Sie wird wichtig sein für die gegenseitige Verständigung und Zusammenarbeit.

Schw. M. C.

Schweiz. Samariterbund - Alliance des Samaritains

Repetitions- und Fortbildungskurse für Hilfslehrer. Noch fehlen uns etliche Anmeldungen. Deshalb bitten wir diejenigen Hilfslehrerinnen und Hilfslehrer, die sich bis jetzt aus irgend einem Grunde noch nicht angemeldet haben, dies unverzüglich zu tun. In allernächster Zeit werden wir auf Grund der eingegangenen Zusagen die Zahl der Kurse und die Kursorte festlegen. Es ist besonders wichtig, dass uns sofort alle noch fehlenden Anmeldungen zukommen. Wir erinnern unser Hilfslehrpersonal daran, dass gemäss Art. 9 des neuen Regulativs für die Ausbildung von Samariterinstruktoren und Samariterhilfslehrern der Besuch dieser Kurse obligatorisch ist. Gewiss werden alle wieder Neues lernen können; vergesst nicht: Man hat nie ausgelernt!

Cours de répétition et de perfectionnement pour moniteurs. Un certain nombre d'inscriptions nous manque encore. C'est pourquoi, nous prions les monitrices et moniteurs qui, pour un motif quelconque, ne se sont pas encore annoncés jusqu'à maintenant, de bien vouloir le faire sans plus tarder. Très prochainement, nous fixerons le nombre des cours et les lieux d'organisation en nous basant sur les inscriptions reçues. Par conséquent, il est de toute importance que celles qui nous manquent encore nous parviennent au plus tôt. Nous rappelons à notre personnel enseignant que, conformément à l'art. 9 du nouveau règlement pour la formation d'instructeurs et de moniteurs-samaritains, la participation à ces cours est obligatoire. Tous pourront certes y apprendre quelque chose de nouveau. N'oubliez pas que l'on a jamais fini de s'instruire!

Il compito samaritano nel dopo guerra. Con nostro massimo stupore abbiamo potuto persuaderci che, quà e là, incomincia a far capolino la balzana idea che, scomparso il pericolo della guerra, debba logicamente cessare anche qualsiasi attività samaritana!

Niente di più pericolosamente errato!

Già in diverse occasioni abbiamo avuto la somma fortuna di richiamare l'attenzione delle nostre Samaritane sul fatto, che durante il tristissimo periodo bellico noi abbiamo dato mano forte alla Croce Rossa, la cui ciclopica attività abbisognava di tutto l'intenso nostro aiuto. Ma se col rasserenarsi della cocente atmosfera bellica l'immenso lavoro della Croce Rossa andrà sensibilmente scemando, quello dei Samaritani subirà — per converso — un crescendo, che potrà anche assumere carattere impressionante.

Senza parlare degli infortuni, *di ogni genere*, che si susseguono con ritmo allarmante ed in montagna e nel piano, vorremmo che si ponesse mente a quelli, *innumerevoli*, che deriveranno dalla ripresa della circolazione, non appena vi saranno lanciate le centinaia di migliaia di automobili che già si stanno, ormai, costruendo.

Tirannia di spazio non consentendoci d'illustrare più ampiamente questo concetto, dobbiamo necessariamente limitarci alla fervida raccomandazione, rivolta a tutte le Samaritane ed a tutti i Samaritani, di dedicare, *oggi più che mai*, le loro cure al bene del prossimo sofferente.

Chi ha fidelmente compiuto il proprio dovere durante il periodo bellico, continui a compierlo con immutata fede, anzi, con aumentata abnegazione in tempo di pace. Agendo in altro modo, *si dimostrerebbe d'ignorare la nostra vera ragion d'essere.*

Il nostro segretario generale, nella sua entusiastica allocuzione all'assemblea dei Delegati di S. Gallo, ebbe ad efficacemente rilevare il grave pericolo che deriverebbe da una errata quanto insana interpretazione dei precisi doveri che ai Samaritani incombono in tempo di pace.

En automobile dans le désert

Au fur et à mesure de l'extension des hostilités, le réseau des délégations du Comité international de la Croix-Rouge s'étend à toute la terre. A fin décembre 1944, le nombre total des délégations était de 47, avec 137 délégués répartis comme suit: Europa 79 délégués, Afrique 20 délégués, Amérique 20 délégués, Asie 16 délégués, Oceanie 2 délégués.

Dans la brousse comme dans le désert ou dans la forêt vierge, on peut rencontrer des délégués en route pour visiter les camps de prisonniers de guerre, ce constitue une de leurs principales activités. Ces déplacements, comme on va le voir, ne ressemblent pas précisément à des voyages d'agrément. Déjà, pour gagner le siège de leur délégation, les représentants du Comité international doivent faire de longues traversées aériennes ou maritimes et ces dernières notamment présentent les risques qu l'on devine: torpillages, rencontres de mines ou bombardements aériens.

Une fois à pied d'œuvre, il leur faut faire preuve d'initiative toujours, et de courage souvent, ainsi que le prouve l'aventure suivante prise entre plusieurs.

Un membre de la délégation du Comité international en Afrique du Nord avait été chargé de visiter les camps dans le Sud-Oranais et au Maroc. Un commandant militaire américain lui avait promis une voiture et de l'essence. Mais au moment du départ, le délégué ne put obtenir ni l'une ni l'autre, son itinéraire sortant de la zone dépendant du commandant américain. Que faire? Retarder la visite des camps? Sans hésiter, il décida d'entreprendre cette randonnée avec sa voiture personnelle déjà très fatiguée pourtant, car il avait couvert avec elle, en une année, plus de 20'000 kilomètres sur des routes plus souvent mauvaises que bonnes. Comme le temps pressait, il renonça à faire préparer un ravitaillement en essence, échelonné le long de son itinéraire et partit à la grâce de Dieu, risquant la panne qui aurait pu lui être fatale — on sait qu'il est arrivé à des automobilistes immobilisés dans le désert par un accident mécanique, de mourir de soif à quelques kilomètres seulement d'une piste fréquentée. Enfin, son audace fut récompensée. Il trouva au début de sa route quelques petits postes militaires qui purent lui céder de l'essence et ils arrivèrent, lui et sa voiture, à couvrir tant bien que mal, les 400 km. séparant Oujda de Colomb Béchar. Mais sur 340 km., il avait roulé sans rencontrer d'autres êtres vivants que des gazelles.

Ce raid en auto accompli dans ces conditions fut non seulement une acte de courage, mais encore un acte utile aux prisonniers de guerre qui n'eurent pas à attendre très longtemps certaines améliorations que le délégué du Comité international obtint pour eux grâce à ses démarches.

Une rectification

Dans une lettre adressée au rédacteur de la *Voix ouvriere*, le Comité international de la Croix-Rouge tient à rectifier comme suit l'information parue dans le n° 64 du 21 juin du dit journal, intitulé «Les colis de la Croix-Rouge»:

Dès la libération de la France, le Gouvernement français ainsi que l'Administration des Postes de ce pays, interdirent expressément l'envoi de colis de familles françaises à leurs parents prisonniers de guerre en Allemagne. En dépit de cette interdiction, de nombreuses associations privées dirigèrent sur la frontière suisse des wagons et des camions chargés de colis familiaux.

A cet égard, il convient de relever que le trafic postal des colis familiaux pour prisonniers de guerre, individuels, ne concerne en aucune façon la Croix-Rouge mais qu'il dépend exclusivement des postes françaises, suisses et allemandes.

Les associations françaises ont donc demandé aux Postes suisses si elles accepteraient des colis et celles-ci, après entente avec les Postes allemandes, répondirent affirmativement, étant entendu que les Postes allemands mettraient à leur disposition le matériel roulant nécessaire. Or, sur ce point, les promesses faites du côté allemand ne purent être tenues que dans une proportion infime; c'est ainsi que, durant une période d'un mois, 12 wagons seulement arrivèrent en Suisse au lieu des 150 promis et, au cours d'un autre mois, 4 wagons au lieu de 80! Des milliers de colis s'accumulèrent ainsi peu à peu à la poste transit 17 à Bâle.

En présence de cette situation, les Postes suisses décidèrent en décembre 1944, de refuser désormais tous les colis familiaux français. Il restait néanmoins un stock de 148'000 colis postaux à écouler que le Gouvernement français et la direction des Postes françaises décidèrent de remettre à la Croix-Rouge pour les utiliser en tant que colis collectifs. Celle-ci, après avoir reconditionné les colis et prélevé les marchandises avariées, réexpédia celles qui étaient en bon état, soit à des camps de prisonniers de guerre au sud de l'Allemagne, soit aux centres d'accueil en France. Les Français rapatriés en transit par la Suisse reçurent des colis *standard* en bon état de préférence à cette marchandise en vrac, laquelle a été livrée aux cuisines des